

PROCÈS VERBAL

COMITÉ SYNDICAL

DU 06 JUILLET 2022

Clavette, le 06 juillet 2022

Le six juillet deux mille vingt-deux à 18 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Plaine d'Aunis se sont réunis dans la salle Jacques Tati de La Jarrie, sur convocation qui leur a été adressée le 28 juin 2022 par le Président du SIVOM de la Plaine d'Aunis.

La séance a été ouverte à 18h00 sous la présidence de David BAUDON, Président du SIVOM de la Plaine d'Aunis.

DELEGUES PRESENTS : David BAUDON ; Patrick BOUFFET ; Liliane BOUTET ; Martine BOUTRON ; Philippe CARBONNE ; Viviane COTTREAU-GONZALEZ ; Jean-Pierre JAMMET ; Laëticia KREUTZER ; Line MEODE ; Eric POUJADE ; Christine VANSTRACEELE ; Paul-Roland VINCENT ;

EXCUSÉS : Cécile BAILLIEUL ; Philippe CHABRIER (Pouvoir donné à M. Patrick BOUFFET) ; Roger GERVAIS ; Sylvie GUERRY-GAZEAU (Pouvoir à Mme Liliane BOUTET) ; Dominique JAMARD (Pouvoir donné à Martine BOUTRON) ; Vincent LAVALADE (Pouvoir à Mme Line MEODE) ; Jean-Louis LEGER ; Catherine NEUVIAL (Pouvoir donnée à M. David BAUDON)

Est également présente : Stéphanie SAUGER, Responsable Chargée de Coopération Politique Territoriale du SIVOM de la Plaine d'Aunis et Valentine JONES, adjointe au maire de Saint Christophe.

Approbation du procès-verbal du 08 juin 2022

Les délégués syndicaux présents lors du Comité Syndical du 08 juin 2022 sont invités à émettre toutes leurs remarques.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 08 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Il est enfin procédé à la désignation d'un(e) secrétaire de séance afin de satisfaire aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). **Eric POUJADE** est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 01 : CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR L'ANNEE 2022-2023

Depuis décembre 2017, le multi-accueil La Ribambelle a accueilli différents jeunes en apprentissage. Le dernier contrat d'apprentissage a pris fin le 31 juin 2022.

Il est proposé de recourir à nouveau au dispositif de l'apprentissage dans le cadre de la formation CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance) sur une durée de 1 ans.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **décide le recours au contrat d'apprentissage ;**
- **décide de conclure dès la rentrée scolaire 2022, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :**

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Multi-accueil	1	CAP AEPE	1 an

- **acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022, au chapitre 64 de nos documents budgétaires,**
- **autorise le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation et tout autre document afférent à ce dossier.**

DELIBERATION N°02 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT EN PERIODE PREPARATOIRE DE RECLASSEMENT (PPR)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant, qu'un agent en Période Préparatoire de reclasse (PPR) peut à sa demande effectuer un service en dehors de sa collectivité d'origine,

Considérant, qu'un agent au sein du multi accueil est en PPR depuis le 1^{er} juin 2021 et ce jusqu'au 31 août 2022,

Considérant la demande de l'agent d'exercer les fonctions de secrétaire de mairie au sein de la mairie de Saint-Pierre-La-Noue,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **autorise, le Président à signer avec la commune de Saint -Pierre-La-Noue la convention de mise à disposition de l'agent en PPR**

DELIBERATION N°03 : FONDS D'AIDE AUX PROJETS SCOLAIRES : VALIDATION DES AIDES ACCORDEES

Il est proposé de valider le versement des subventions suivantes, sur proposition du Comité technique Enfance Jeunesse Famille PEL en date du 04 juillet 2022, dans le cadre du fonds d'aide aux projets scolaires.

Ecole	Thème	Nombre d'élèves	Somme demandée
BOURGNEUF	Projet Cirque	147	1 176,00€
CLAVETTE	Classe de découverte CP-CE2	97	776,00€
CLAVETTE	Classe de découverte CM1-CM2	55	440,00€
CROIX CHAPEAU	Sortie découverte du Patrimoine Charentais à l'Île d'Aix	140	415,91€
CROIX CHAPEAU	Spectacles à La Coursive et au Carré Amelot	199	621,25€
MONTROY	Tous au Vent PS-MS	28	212,50€
MONTROY	Projet dance	24	62,00€
MONTROY	Classe Verte à Cheusse	23	184,00€

MONTROY	Découverte de l'Estran	24	130,00€
MONTROY	Visite de la Ferme de Marsilly	27	216,00€
SAINT MEDARD D'AUNIS	Visite de la ferme d'Arthur	27	84,50€
SAINT MEDARD D'AUNIS	Visite de l'île des machines à Nantes	26	208,00€
SAINT MEDARD D'AUNIS	Découverte de l'environnement et de la biodiversité	44	162,00€
SAINT MEDARD D'AUNIS	Visite pôle nature de Crazannes	46	184,00€
SAINT MEDARD D'AUNIS	Etude du patrimoine naturel et historique local	49	392,00€
SAINT MEDARD D'AUNIS	Visite du parc Mysterra	43	344,00€
SAINT CHRISTOPHE	Ecole et Cinéma	30	240,00€
SAINT CHRISTOPHE	Visite Puy du Fou, classe de CM1-CM2	44	352,00€
LA JARRIE	Spectacle TANTA MOU RU	52	149,00€
LA JARRIE	Spectacle TANTA MOU RU	41	149,00€
LA JARRIE	Classe de Voile	106	2 120,00€
VERINES	Découverte Machine de l'île de Nantes	83	420,00€
VERINES	Spectacle et étude des animaux « La Ferme enchantée de Tiligolo »	94	376,00€
VERINES	Spectacle à la Coursive « Le Petite Bain »	48	299,00€
VERINES	Classe de découverte sur l'île d'Oléron	97	776,00€
VERINES	Spectacle « Enfin Poule Rousse en deux fins »	94	265,00€
LA JARRIE	Collège F. Dolto. Classe voile	150	1 350,00€

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- valide la proposition faite par le Comité technique Enfance Jeunesse Famille PEL.

DELIBERATION N°4 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ABS INTER CCAS

Dans le cadre de l'Inter CCAS, il est proposé de passer un groupement de commandes pour solliciter un cabinet afin d'élaborer une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) sur le territoire des 28 communes de la CDA de La Rochelle. Chaque CCAS a obligation de réaliser une ABS au cours de chaque mandat.

Le Président propose que le SIVOM adhère au groupement de commande de l'inter-CCAS pour la réalisation des prestations concernant l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée à l'échelle de l'agglomération rochelaise, sur la base des cahiers des charges joint en annexe et compte tenu des éventuelles modifications calendaires corrélatives à cette délibération.

Le Président propose que le SIVOM prenne en charge le coût restant à charge des communes du SIVOM au regard des compétences liées à l'action sociale et à la jeunesse.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **autorise le Président à signer le groupement de commande annexé à la présente délibération pour le compte de 8 communes membres du SIVOM de la Plaine d'Aunis ;**
- **accepte que le CCAS de LAGORD soit désignée coordonnateur du groupement ;**
- **dit que la participation financière à la réalisation de cette étude sera inscrite au budget ;**

Informations diverses

1^{er} point : Demande de subvention exceptionnelle du Collège F. Dolto

Mme Line MEODE, Vice-Présidente en charge du PEL, Enfance, Jeunesse, Famille souhaite porter à la connaissance des délégués syndicaux la réception d'un courrier du Collège F. Dolto adressé en date du 1^{er} juillet 2022 concernant une demande de subvention exceptionnelle afin de couvrir l'achat de manuels d'histoire-géographie pour les classes de 4^{ème} d'un montant de 3 428,90€.

Il est indiqué que la subvention rectorale annuelle couvrant ce type de dépenses ne permettra pas l'acquisition de cet outil pédagogique.

Lors de sa séance du 04 juillet 2022, les membres du comité Technique PEL (4 communes représentées sur 8) ont étudié cette demande qui n'était pas à l'ordre du jour et ont émis un avis défavorable.

Les élus estiment que le SIVOM n'a pas vocation à pallier aux diminutions des subventions rectorales.

Le Président indique qu'à titre personnel, il aurait émis un avis favorable à cette demande mais que l'avis du Comité Technique sera suivi. Effectivement, le Président souhaite soutenir la qualité éducative pour les élèves du territoire dans la mesure des possibilités du SIVOM.

M. Patrick BOUFFET indique que le SIVOM intervient dans le cadre des fonds d'aide aux projets scolaires qui sont, à son sens, des outils pédagogiques pour les équipes éducatives et que la demande du collège pourrait être assimilée à ce type de financement.

M. Paul-Rolland VINCENT, s'interroge sur les procédures de validation si les Comités Techniques sont « souverains ».

Le Président rappelle que les dossiers sont instruits au sein des Comités Techniques qui émettent un avis. Le Comité Syndical, seule instance décisionnaire, suit les avis donnés par les Comités Techniques composés d'élus.

Pour l'heure, le sujet n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour ni du Comité Technique PEL ni du Comité Syndical, aucune délibération ne sera prise ce soir et le dossier pourra être inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

2^{ème} point : Evolution des créneaux natation scolaire

Mme Line MEODE, Vice-Président en charge du PEL, Enfance, Jeunesse, Familles souhaite porter à la connaissance des délégués syndicaux qu'à partir de la rentrée scolaire 2022-2023, les classes de Grande Section de Maternelle vont bénéficier de créneaux de natation.

Deux données sont à prendre en compte :

- Le renouvellement du marché public Transport pour la natation scolaire qui a été attribué à l'entreprise KEOLIS avec un coût du transport au km de 3.15€ ht contre 3.05€ ht dans le cadre du marché précédent.
- L'augmentation des déplacements avec l'intégration des classes de Grande Section.

Cela signifie qu'il faudra s'interroger sur le financement des déplacements pour ces classes.

Deux possibilités sont envisageables :

- L'augmentation de la ligne budgétaire natation scolaire,
- Le financement sur l'enveloppe des fonds d'aide aux projets scolaires qui est de 8€ par enfant.

Le Président indique que ce sujet devra être traité lors du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023.

3^{ème} Point : Organisation du SIVOM dans la période de recrutement pour le remplacement de la Responsable chargée de coopération politique territoriale.

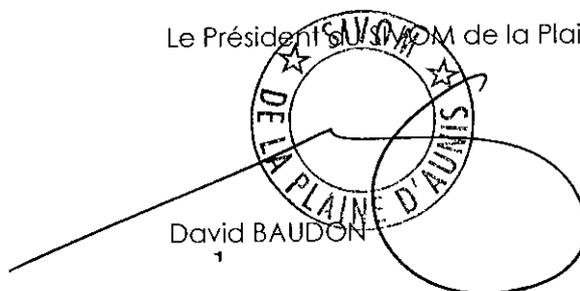
Le Président rappelle que c'est le dernier Comité Syndical en présence de Stéphanie SAUGER, avant son départ dans le cadre de sa mutation qui sera effective au 1^{er} septembre 2022.

Comme annoncé lors du précédent Comité Syndical, le Président et les vice-présidents proposent par voie de convention que :

- La Directrice Générale des Services de la mairie de La Jarrie et ancienne Directrice Administrative du SIVOM prenne le relais sur l'organisation administrative du SIVOM,
- Le Responsable Enfance de la mairie de La Jarrie prenne le relais concerne la compétence PEL, enfance jeunesse et les dossiers de contractualisation.

Le Président lève la séance à 19h00.

Le Président du SIVOM de la Plaine d'Aunis



David BAUDON